



**DEMANDE DE RETRAIT D'UNE REPRESENTATION
PHOTOGRAPHIQUE SUR LE SITE HEBERGE PAR LE
KARATE SHOTOKAN CONCHOIS**

Je soussigné(e) :

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone :

Demande à l'administrateur du site

<http://karate.conchois.chez-alice.fr>

De bien vouloir faire disparaître ma (ou mes) photographies du dit site.

Date :

Signature :

Article 9

(Loi du 22 juillet 1893))

(Loi du 10 août 1927 art. 13))

(Loi n° 70-643 du 17 juillet 1970 art. 22 Journal Officiel du 19 juillet 1970)

(Loi n° 94-653 du 29 juillet 1994 art. 1 I Journal Officiel du 30 juillet 1994)

Chacun a droit au respect de sa vie privée.

Les juges peuvent, sans préjudice de la réparation du dommage subi, prescrire toutes mesures, telles que séquestre, saisie et autres, propres à empêcher ou faire cesser une atteinte à l'intimité de la vie privée : ces mesures peuvent, s'il y a urgence, être ordonnées en référé